



Direction de l'instruction publique et de la culture
Office des services centralisés
Section du personnel

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
+41 31 633 85 11
azd.bkd@be.ch
www.bkd.be.ch

Annexe au décompte de traitement d'août 2022

Aux membres du corps enseignant dont le traitement est versé via PERSISKA

Berne, août 2022

Changements dans la gestion du personnel et des traitements pour le corps enseignant au 1^{er} août 2022

Madame, Monsieur,

En décembre 2021, le Conseil-exécutif du canton de Berne a fixé les mesures salariales pour 2022. C'est avec plaisir que nous vous informons à ce sujet.

Progression salariale au 1^{er} août 2022

Dans le cadre de l'augmentation des traitements arrêtée au 1^{er} août 2022, **1,2 %** de la masse salariale a été affecté à la progression individuelle des traitements. L'intégralité de ces ressources affectées est utilisée pour la progression individuelle des traitements.

Au 1^{er} août 2022, les échelons de traitement supplémentaires suivants sont octroyés aux membres du corps enseignant : quatre échelons s'ils ont entre un et sept ans d'expérience professionnelle, trois échelons pour huit à 17 ans d'expérience puis, au-delà, deux échelons jusqu'à ce que le traitement maximal soit atteint. Ont droit à une progression l'ensemble des enseignantes et enseignants qui disposent d'une année supplémentaire de pratique au moment de la rentrée scolaire.

Introduction d'un système ERP au 1^{er} janvier 2023

Avec le **projet ERP**, l'administration du canton de Berne est en passe de devenir une administration numérique. Les systèmes actuels PERSISKA (système d'informations sur le personnel) et FIS (système d'informations financières) seront remplacés par un système ERP. ERP est l'acronyme de Enterprise Resource Planning et désigne un logiciel permettant de planifier les ressources d'une organisation. Ce système peut intégrer une multitude d'applications de gestion des affaires et de données d'exploitation. Le canton de Berne a choisi le produit ERP de SAP.

À partir du 1^{er} janvier 2023, les salaires de l'ensemble des enseignantes et enseignants seront donc traités et versés par le biais de SAP. Cela nous permettra de simplifier et d'optimiser les processus d'annonce, ainsi que les structures. Les directions d'école et les responsables du personnel recevront une version entièrement intégrée de la communication électronique des programmes sur la base des données du jour de SAP, ce qui facilitera les processus d'annonce entre les directions d'école et le service central chargé du versement des traitements. Nous lancerons les formations sur l'utilisation de SAP en novembre 2022. Pour les enseignantes et enseignants, il n'y aura dans un premier temps que peu de changements. Vous recevrez en décembre 2022 les explications sur la nouvelle présentation du décompte de traitement. Afin que toutes les personnes concernées soient informées dans les temps, nous commencerons en outre en septembre 2022 à communiquer régulièrement sur l'avancement du projet.

Pour de plus amples détails sur le projet, vous pouvez consulter la page Internet de notre plateforme de connaissances Gestion du personnel et des traitements du corps enseignant (PCPTE) à la rubrique : Projet ERP – Introduction SAP Corps enseignant.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à prendre contact avec la personne dont le nom figure sur votre décompte de traitement.

Vous souhaitant une bonne rentrée scolaire et beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre activité professionnelle, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office des services centralisés



André Mathieu
Chef de l'office